

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
15

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 septembre 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (18) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Michèle DURINGER, Marie-Pierre BOUGENOT, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Bruno TRANCHANT.

Excusés (15) :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme ADAM)
Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. Patrick BOUTHERIN
M. Alain DREYFUS
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
M. Alexandre DURRWELL
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 12 de l'ordre du jour

Reprise en régie du Musée du Papier Peint

Par décision du Conseil Municipal du 30 septembre 1996, la Ville de Rixheim devenait propriétaire du fonds du Musée de Papier Peint de Rixheim, une collection riche de plus de 130.000 documents.

La gestion de ces collections a été confiée à l'Association du Musée du Papier Peint de Rixheim, créée le 13 février 1997.

La convention de gestion correspondante a été renouvelée le 16 octobre 2019, pour un an, avec reconduction tacite.

Pour faire face aux défis futurs, pour réaliser des économies d'échelle, et pour faciliter les opérations d'envergure en cours qui impliquent tant la ville que le musée, la ville de RIXHEIM souhaite reprendre la gestion du musée à son compte.

La reprise devrait intervenir au premier janvier 2023, avec création d'un service propre au Musée du Papier Peint et reprise de son personnel.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'assurer la gestion du Musée du Papier Peint en régie
- De créer un service municipal propre au Musée en reprenant le personnel de l'association, avec effet au 1^{er} janvier 2023
- D'autoriser Madame le Maire à signer un avenant à la convention de gestion passée avec l'association du musée du papier peint, emportant résiliation de ladite convention.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 5 octobre 2022



Le Maire,

Rachel BAECHTEL

La Secrétaire de séance,

Sophie ACKER

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site internet de la ville de Rixheim le 05 octobre 2022.